

DURBAN - GAC Plénière - Mise à jour du personnel sur les nouveaux gTLDs
Samedi, 13 Juillet 2013 - 14h00-16h30
ICANN - Durban, Afrique du Sud

HEATHER DRYDEN: (Paroles en anglais de 00.00 à 00.07) Bien, nous demandons à tout le monde de revenir à sa place parce que les liens sont déjà actifs, et nous pouvons commencer la réunion d'informations du personnel.

En premier lieu, pendant cette réunion d'informations, nous allons recevoir la mise à jour sur l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement, qui était conclu récemment lors des réunions du conseil d'administration, une réunion préalable à cette session de Durban.

Vous vous souviendrez fort probablement qu'il s'agit d'un thème sur lequel le GAC a donné son avis depuis quelque temps; il a donné son accord aux recommandations des services de mise en application de la loi que celles là ont présenté à diverses organisations et dans diverses réunions ainsi qu'ici au GAC.

Donc à ce stade, j'estime que c'est quelque chose utile pour nous tous d'avoir une mise à jour et de pouvoir mieux comprendre les éléments principaux que nous pourrions trouver dans le RAA.

Ce serait donc important pour le GAC. Nous allons ensuite écouter la mise à jour sur le programme du gTLD, certaines des dates clés, ainsi

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

que les nouveaux développements concernant ce programme et les progrès qui sont faits. A ma droite, il y a Cyrus Namazi qui travaille aux services et aux opérations des gTLDs.

Je cède la parole à Cyrus, qui nous présentera une mise à jour et un commentaire technique. Nous avons perdu notre lien avec les transcriptions, le service de scribe. Nous allons essayer de résoudre cela aussi vite que possible. IL me semble que nous devons commencer au lieu d'attendre. Cyrus, vous avez la parole.

CYRUS NAMAZI:

Merci, Madame la Présidente. Je salue toutes les personnes ici présentes. Je me sens très honoré de pouvoir m'exprimer devant le GAC aujourd'hui.

Je voudrais donc vous faire une brève mise à jour sur le RAA de 2013 qui a été récemment approuvé par le conseil d'administration le 27 juin, et je voudrais souligner certaines des réalisations que nous avons réussi à passer dans le nouveau RAA et puis répondre à vos questions et à vos commentaires.

Ma collègue Christine Willett sera ici sous peu pour vous présenter aussi une mise à jour des opérations de la part de l'ICANN ; elle a été un peu retardée.

Donc le dernier RAA a été approuvé par le conseil d'administration le 27 juin, il a été publié le 22 avril pour les commentaires et les réponses pour une période de 43 jours .

Les réalisations dont nous pouvons tous être fiers incluent les douze recommandations provenant des organismes chargés de faire respecter la loi, la GNSO et l'ALAC. Les commentaires que nous avons reçus pendant la période de commentaires et de réponses furent effectivement très positifs.

Il y a eu des éclaircissements sur la version finale, mais la plupart concernait des questions de style, des questions linguistiques.

En ce moment, il y a un processus de modification du nouvel accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement. Cela nous permettra de faire des mises à jour plus opportunes sur cet accord du RAA s'il le faut dans l'avenir.

Voilà certains points très importants et très spécifiques de cet accord. Ce nouvel accord d'accréditation du bureau d'enregistrement comprend un document sur les bénéfices et les responsabilités pour les registrants. Si vous ne l'avez pas vu, c'est un document rédigé en anglais. C'est un document simple qui sera ensuite traduit dans d'autres langues. Il contient une version claire et facile à comprendre pour les registrants, pour qu'ils puissent savoir quels sont leurs droits et responsabilités.

En fait, cela fait partie de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement et c'est contractuellement lié au texte de cet accord de 2013. Je voudrais donc reconnaître la direction des registraires pour avoir pris l'initiative de nous rédiger ce document. Les améliorations pour la vérification du WHOIS ont été ajoutées. En ce moment, nous

exigeons la validation et la vérification des comptes par adresse ou courrier électronique.

Le WHOIS a été standardisé en tout ce qui concerne le format ; S'il y'a une information qui n'est pas exacte, des solutions sont prévues. Un autre point important concerne le service de représentation et de confidentialité. En ce moment, il y a des spécifications internes provisoires. Cela est très solide en termes de spécification intérieur. Pendant ce temps, la GNSO travaille donc pour le développement d'une politique permanente. En ce moment, le point de contact d'abus est obligatoire pour le nouvel RAA. C'est un point dédié qui devrait être fourni sur le site web du bureau d'enregistrement. Il y a aussi le suivi 24H/24H et 7J/7J pour les rapports des organismes chargés d'appliquer la loi pour le cas où cela s'avère nécessaire. La spécification des retentions de données a été mise à jour et renforcée ; c'était une recommandation principale des organismes chargés de faire respecter la loi que nous avons réussi à mettre dans RAA de 2013 après une négociation avec les parties contractantes.

Cela élargit le nombre et le type de données qui sont retenues et cela permet au bureau d'enregistrement de voir s'il y a des conflits avec les législations locales parce qu'il est évident que les différentes juridictions ont des spécifications particulières pour la rétention de données privées.

Enfin, il y a les outils d'amélioration de la conformité contractuelle. Cela étend la possibilité de suspension étendue et les droits de résiliation pour les personnes qui commettent du cyber squattage et des infractions ou des violations répétées. Nous donnons aussi

fonctionnaires des bureaux d'enregistrement le moyen de fournir une certification de conformité avec le RAA. Cela nous accorde des droits plus clairs pour avoir accès et pouvoir vérifier les données des bureaux d'enregistrement qui sont améliorés.

Quelle est pour nous la prochaine étape ? Quelqu'un m'a rappelé ce matin que nous avons déjà fait tout ce qui était facile. Cela nous a pris deux ans pour obtenir l'approbation du conseil d'administration pour le RAA. Maintenant, c'est la partie la plus difficile. Il y a toute une partie de composantes opérationnelles qui doit être mise en place par le bureau ; il faut savoir que les bureaux d'enregistrement ne sont pas tous concernés par le processus de négociation, ils ne savent peut être pas tous les détails de ce que l'on attend, de ce que l'on espère d'eux.

Nous avons donc commencé un processus de diffusion. Nous avons commencé par la communauté chinoise en haute et à la fin du mois d'Aout, nous allons faire un séminaire sur place en Chine qui sera fait en langue chinoise pour tous les bureaux d'enregistrement chinois pour qu'ils se familiarisent avec le RAA de 2013 ; cet accord d'enregistrement d'accréditation des bureaux d'enregistrement et nous avons donc établi des liens avec les directions de certains bureaux d'enregistrement qui vont nous aider à mener ce séminaire et pour fournir une formation effective à leurs collègues.

Le même séminaire est planifié pour peu de temps après en Amérique du Nord à Los Angeles. Entre temps, des séminaires web ont été planifiés. Nous avons déjà considéré la possibilité de réaliser ces séminaires dans d'autres points géographiques que ce soit le Moyen Orient, l'Afrique, l'Europe.

Enfin, il y a un groupe de travail de validation du WHOIS qui s'occupe d'une évaluation des outils disponibles pour la vérification des données du WHOIS. Cet outil n'est pas encore disponible ; nous travaillons avec les bureaux d'enregistrement pour trouver une solution qui soit commercialement viable pour cette partie de l'accord.

Je finis donc ce point et j'attends maintenant vos questions auxquelles je répondrai avec plaisir.

HEATHER DRYDEN:

C'est Heather qui prend la parole. Pas de questions, pas de commentaires? Les Etats-Unis s'il vous plait.

ETATS UNIS:

C'est les Etats Unis qui prennent la parole. Bon, cela a été très intéressant d'avoir ce tour d'horizon [G1 entre].

Nous voulons féliciter l'ICANN et l'équipe de négociation des bureaux d'enregistrement de ce nouveau contrat. Je sais que vous avez tenu compte des recommandations des organismes chargés d'appliquer la loi.

Cela fait maintenant trois ans depuis que nous, le GAC aussi bien que les organismes d'application de la loi avons approuvé ces recommandations ; c'était en Juin 2010, je crois, et c'est là que nous avons vu comment cela a pu être incorporé et comment cela a été très utile. Et si on parle du point de vue des Etats Unis, nous voulons

continuer à collaborer au cas où il y aurait des consultations ou des doutes.

Bien sûr, nous avons signalé notre intérêt constant quelque soit la spécification finale pour les services de représentation et de confidentialité.

Je veux donc souligner ce point et dire que nous sommes disponibles pour les consultations supplémentaires.

J'ai une question à poser. Je ne me rappelle plus trop si c'était à Prague ou à Toronto, il y a eu des échanges entre l'ICANN et le GAC sur le fait de savoir si votre procédure existante pour le règlement des conflits avec le WHOIS est en conflit avec la législation nationale sur la confidentialité.

A ce moment là, on a demandé si la procédure existante, qui date de 2007 ou de 2008 je crois, on avait besoin d'une mise à jour de cela pour pouvoir maintenir enfin les choses dans une condition uniforme. Je ne sais pas si on a redemandé des précisions ; je voudrais bien que vous nous expliquiez où nous en sommes par rapport à cela.

CYRUS NAMAZI:

Merci donc de vos paroles d'encouragement. Bon, le processus sera mis à jour. Je n'étais ni à Prague ni à Toronto. J'ai commencé à travailler à l'ICANN en Janvier. Mais nous travaillons sur un processus de mise à jour et nous serions très reconnaissants de vos commentaires. C'est Heather qui a pris la parole. Je regarde mon collègue pour savoir la date

qui sera imminente, je crois. Nous allons finir d'organiser tout cela avant de pouvoir recevoir les commentaires.

HEATHER DRYDEN:

C'est Heather qui prend la parole. Merci. L'Allemagne, ensuite les Pays Bas.

ALLEMAGNE:

C'est l'Allemagne qui prend la parole. Merci de la présentation qui a été faite et merci à tous ceux qui ont participé à ce travail que nous sommes très heureux de revoir. Je suis d'accord avec certains collègues, qu'en tant que gouvernements, nous devons trouver un équilibre entre les intérêts des organismes de l'application de la loi et d'autre part la protection de la confidentialité et des données. Pour pouvoir aller de l'avant, je crois que nous devons avoir une approche équilibrée.

Il me semble que c'est la voie que nous allons emprunter. Mais comme nous l'avons dit, il faut bien porter attention aux détails et aux questions de type opérationnel. Nous devons voir aussi quelles sont les lois applicables concernant la confidentialité à cet égard.

J'ai encore des questions à poser sur ce qui se passerait si vous rédigez ce texte de négociation entre les bureaux d'enregistrement et l'ICANN et si cela nous permet d'obtenir un résultat qui puisse tenir compte des deux aspects et ce qui va se passer à cet égard.

Je veux signaler cela parce que du point de vue du bureau d'enregistrement, nous estimons que cela est difficile ; être coincé

entre la législation nationale d'un côté et d'autre part ce qui se rapporte à l'application de l'ICANN de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement. Je crois que nous devons minimiser les risques car une telle chose ne devrait pas arriver.

CYRUS NAMAZI:

C'est Cyrus qui prend la parole. C'est un très bon commentaire parce qu'on en a discuté ce matin dans une réunion de la GNSO, et nous comprenons très bien que chaque juridiction puisse avoir ses réglementations et ses lois sur la confidentialité.

Il y a un travail qui est fait en ce moment en Union Européenne pour adopter une législation des lois sur la confidentialité appliquée à toute l'Union Européenne.

Nous comprenons maintenant qu'il faut y avoir une communication avec les bureaux d'enregistrement européens pour pouvoir identifier les dénominateurs communs qui peuvent être appliqués partout dans l'Union Européenne pour minimiser l'impact que cela peut avoir sur les bureaux d'enregistrement individuels et bien sur qu'ils puissent être en conformité avec les lois locales.

HEATHER DRYDEN:

Merci. C'est Heather qui prend la parole et cède la parole aux Pays Bas.

NETHERLANDS:

Merci de la présentation ; j'ai une question qui correspond à ce que mon collègue d'Allemagne a présenté. Je ne sais pas si vous pouvez confirmer ce que j'ai vu et entendu, qu'il y aurait quelques bureaux d'enregistrement qui seraient en violation des lois nationales de confidentialité ce qui serait le cas dans certains pays européens.

. J'ai entendu dire par le groupe de travail de l'article 29 que l'ancien service indépendant de la protection de données en Europe a préparé une lettre adressée à l'ICANN où il faisait comprendre que certaines dispositions violaient le cadre de protection de données européen et que la mise en œuvre au niveau national serait difficile dans certains pays. Et que cela sera la base pour les bureaux d'enregistrements, qu'il n'y ait d'exonération par rapport à aucune disposition. Est ce que c'est correct, ce que j'ai entendu?

CYRUS NAMAZI:

C'est Cyrus qui prend la parole. Dans une certaine mesure, c'est correct. L'article 29 n'a pas été officiellement adopté dans les lois européennes, mais nous suivons ce thème de près. Ceci dit, le droit des bureaux d'enregistrement de ne pas violer les lois locales dans leur juridiction est protégé par le RAA.

Cela signifie qu'une fois identifié que la législation locale a des exigences différentes de celles du bureau d'enregistrement qui apparaissent dans le RAA, il y a un mécanisme au sein de l'ICANN pour accorder une exonération pour que le groupe sous contrat, dans ce cas le bureau d'enregistrement, continue à être en conformité contractuelle, et qu'il

le fasse aussi par rapport aux normes, aux lois et aux réglementations locales. Est-ce que ça répond à votre question?

LES PAYS BAS:

Bon, je confirme ce que vous avez dit. Il y a un mécanisme qui est mis en œuvre pour accorder une exonération en cas de conflit entre les différentes lois.

LES PAYS BAS:

C'est les Pays Bas qui prennent la parole. Ma dernière question est la suivante: « Acceptez-vous la déclaration de l'article 29 en tant qu'autorité compétente pour ce cas particulier?

CYRUS NAMAZI:

C'est Cyrus qui prend la parole. Non, nous acceptons qu'il s'agit d'une autorité, mais ce n'est pas une autorité légale, ce n'est pas une autorité juridique, voilà ce que nous estimons.

En fait, cela n'a pas été adopté dans les lois de l'union européenne. Quand cela aura été adopté, nous réaliserons d'autres démarches pour nous assurer que les bureaux d'enregistrement et les parties sous contrat soient en conformité. Nous le considérons comme une autorité, mais pas comme une autorité légale à ce stade.

HEATHER DRYDEN:

Maintenant, c'est Heather qui prend la parole et la donne au Sri Lanka.

SRI LANKA:

C'est Sri Lanka, qui prend la parole. Merci Madame la Présidente. Je voudrais moi aussi exprimer ma reconnaissance pour le travail qui a été réalisé pendant tout ce processus pour pouvoir voir cette version préliminaire de l'accord. J'ai une question à poser sur la mise en œuvre, si l'on tient compte des questions que mes collègues européens viennent de soulever.

Premièrement, quelle est la date de mise en œuvre parce que je crois que cela était mentionné, je voudrais m'excuser si je n'ai pas entendu vu les autres problèmes qui ont été soulevés par mon collègue des Pays Bas.

Deuxièmement, si pour des raisons quelconques une partie décidait de ne pas le signer, quel serait le plan d'action que l'ICANN compte adopter.

CYRUS NAMAZI:

C'est Cyrus qui prend la parole. Merci de la question. Le délai pour la mise en œuvre des conditions de mise en application ou de conformité contractuelle pour le RAA, c'est Janvier 2014.

Pour la deuxième question, il n'y a pas de mesures coercitives si les bureaux d'enregistrement ne veulent pas signer l'accord. La seule condition c'est que si un bureau d'enregistrement ne fait pas partie du RAA, donc il ne pourra pas signer ou faire des affaires avec les nouveaux gTLDs ; voilà donc la mesure incitative.

Et nous n'allons pas renouveler d'anciens accords ; s'il faut renouveler un accord RAA existant, le bureau d'enregistrement devra signer ce nouveau RAA car c'est le seul qui existe.

HEATHER DRYDEN: C'est Heather qui prend la parole. Merci beaucoup, je crois que c'est la Commission Européenne qui prend la parole.

L'UNION EUROPEENNE: Merci Madame la Présidente. Je voudrais reprendre ce que mes collègues des Pays Bas et de l'Allemagne ont présenté.

Merci aussi pour l'approbation de cet accord. Je sais que cela a pris très longtemps et la plupart de nos soucis ont été inclus, mais nous voulons présenter de nouvelles préoccupations concernant certaines questions non résolues [inaudible] et la protection des données en particulier ce qui concerne la proposition de traitement et des retentions de données. Mais bien sûr, nous pouvons continuer à débattre de ces points ainsi que les arguments présentés par l'article 29 dans les délais qui vous conviennent.

CYRUS NAMAZI: C'est Cyrus qui prend la parole. Merci.

HEATHER DRYDEN: Heather qui cède la parole à l'Iran, et ensuite je vais clore la liste. Enfin, l'Iran et le Royaume Uni, puis ensuite on ferme la liste des orateurs.

IRAN:

C'est l'Iran qui prend la parole. Merci de la présentation et du travail que vous avez réalisé, mes félicitations. La partie simple a pris deux ans, donc je ne pense pas que la partie difficile puisse prendre bien plus longtemps. J'ai des commentaires et des observations en ce qui concerne les références sur ces documents concernant une période de 7 jours, de 10 jours, etc. Nous parlons de jours ouvrables ou de jours calendaires.

Deuxième question, on a parlé de la diffusion extérieure pour la partie opérationnelle, vous avez dit que vous organisez des réunions et des séminaires d'abord en chine et ainsi de suite. Je crois comprendre et il me semble que l'expérience venant de ce séminaire sera appliquée à d'autres séminaires là où cela pourrait être approprié et applicable.

Mais le troisième commentaire que j'ai à faire, et c'est quelque chose d'important, c'est que vous avez dit qu'il y a un mécanisme, au cas où il y aurait non-conformité par rapport à la loi nationale. Est-ce que ce mécanisme fait partie de cet accord ? Parce qu'il me semble que c'est un point vraiment important. S'il n'y a pas de conformité par rapport aux législations nationales et c'est une question fondamentale pour chacun des pays.

Si cela n'est pas clairement exprimé dans le texte de l'accord, je crois que nous aurons des difficultés pour la mise en œuvre, même si vous dites qu'il y a un mécanisme séparé. Ce mécanisme séparé devrait être inclus directement ici ou il faudrait qu'il y ait des références croisées d'une manière ou d'une autre.

Au point de vue juridique, la présence de ces deux choses distinctes peut soulever des problèmes pour la mise en œuvre au cas où il n'y aurait pas de conformité contractuelle. Donc merci énormément des commentaires que vous pourriez faire à cet égard.

CYRUS NAMAZI:

C'est Cyrus qui prend la parole. Pour répondre à la première question, le nombre de jours mentionnés sur le RAA, c'est des jours calendaires. Le deuxième commentaire sur le savoir que nous pouvons accumuler par les séminaires web et les différents séminaires à faire sur place dans les différents points du monde, c'est une observation très importante. Nous pensons continuer à le faire et partager autant d'informations que possible.

Le dernier point sur lequel vous avez attiré l'attention, la question du respect de la conformité aux lois locales est mentionnée sur le RAA, en particulier pour tout ce qui concerne la confidentialité ; on parle d'une exonération que nous délivrerons cas par cas.

Donc, ce n'est pas le même document qui sera délivré pour tous les cas et pour cela un document ne peut pas être incorporé le RAA. Il y a toute une procédure pour indiquer de quel type d'exonération il s'agit et dans quelles conditions elle doit être délivrée.

Donc, une fois qu'elle a été faite, elle sera incorporée dans le RAA.

HEATHER DRYDEN:

C'est Heather qui donne maintenant la parole au Royaume Uni.

UNITED KINGDOM: Merci Madame la Présidente de cette mise à jour. Bon, il me semble que nous avons consacré assez de temps à tout cela, mais le résultat est très bon. Je suis très heureux de cet accord auquel nous avons donné notre soutien. C'est un témoignage d'une coopération efficace entre les acteurs qui sont sur le marché, les bureaux d'enregistrement, le personnel de l'ICANN, les gouvernements et les organismes de l'application de la loi.

Il me semble qu'il s'agit d'un bel exemple de coopération efficace avec les esprits centrés sur des objectifs qui comprennent des thèmes aussi importants que la cybercriminalité et je pense qu'aborder ces thèmes est un grand saut en avant ; c'est ce que j'ai enfin rapporté à nos ministres. Je félicite tout le monde et je vous remercie de tous les efforts que vous avez faits.

CYRUS NAMAZI: Cyrus prend la parole et remercie.

HEATHER DRYDEN: C'est Heather qui prend la parole. Je vois qu'il n'y a pas d'autres demandes de paroles pour poser des questions et pour faire des commentaires sur le RAA. Il me semble donc que nous pouvons enfin libérer Cyrus et lui dire que nous sommes très reconnaissants d'avoir obtenu ces résultats après tout le travail et les efforts qui ont été faits pendant les dernières années.

C'est une image très positive que nous avons de ce rapport. Merci donc d'avoir été parmi nous pour nous présenter ce tour d'horizon très utile sur le RAA et pour voir quels sont les composantes clefs ou quels sont les démarches à suivre dans l'avenir.

CYRUS NAMAZI:

C'est Cyrus qui prend la parole et qui remercie.

HEATHER DRYDEN:

C'est Heather qui reprend la parole. Nous allons donc maintenant aborder le rapport sur le programme des nouveaux gTLDs. A ma gauche, il y a Christine Willett qui va nous présenter ce rapport. Donc je te souhaite la bienvenue et je cède la parole.

CHRISTINE WILLETT:

C'est Christine Willett qui prend la parole. Merci beaucoup, c'est un vrai plaisir d'être parmi vous. Il y a neuf mois que je travaille pour l'ICANN et je sens que c'est un vrai privilège que de m'occuper de faire aboutir ce programme des nouveaux gTLDs, parce qu'il me semble que c'est la fin d'un programme dont le cycle de vie a été très long.

Le travail de développement des politiques qui a permis de commencer ce programme en 2006 précède mon mandat à l'ICANN donc je me sens privilégiée de mener ce programme à bout. J'ai trouvé que ce

programme était un défi important à relever pour en venir à ces moments finaux.

Durant ces derniers mois depuis la réunion de Pékin, nous avons fait des progrès significatifs.

En premier lieu, nous étions dans l'évaluation initiale des candidatures, et cela a eu des progrès significatifs. Jusqu'hier vendredi, mon équipe a publié des résultats pour la priorité des 1200, nous avons donc déjà 1100 résultats d'évaluation initiale qui ont été publiés.

Il y a plus de 1000 candidatures qui ont déjà fini cette étape d'évaluation initiale et il y a eu 13 présentations de candidatures qui sont éligibles pour une évaluation approfondie. Il y en a eu 49 qui ont été rejetées parmi les premières 1200 auxquelles on a assigné les priorités.

Trois n'ont pas été approuvées en partie à cause du conseil du GAC à cet égard. D'autres candidatures sont encore à l'étape d'évaluation, voilà pourquoi il n'y a pas de présentation de résultats de ces candidatures.

Nous estimons que ce processus d'évaluation initiale va continuer jusqu'au mois d'Août lorsque nous présenterons les résultats pour les 1930 candidatures initiales. Il y a en tout 97 candidatures qui ont été reprises ; nous en avons donc 1883.

Il y a d'autres activités significatives qui ont eu lieu après Pékin comme par exemple le travail concernant la résolution des conflits faits par les fournisseurs de service de résolution de différends ou de conflits.

Le personnel de l'ICANN veille et surveille le processus de résolution de différends et de conflits. Il ne nous appartient pas d'intervenir dans ce processus [UDRP]. 263 objections ont été déposées pendant les derniers jours par la communauté et ont été trouvées recevables.

Au cours de ces derniers jours, nous avons eu les premières résolutions de ces procédures qui ont été publiées ; il y en avait quatre qui concernaient des droits juridiques et qui ont été finalisées ; elles seront publiées par WIPO cette semaine.

Le travail concernant l'UDRP reste un domaine actif pour nos fournisseurs et nous faisons un suivi très spécifique de ce thème.

Le 3 juillet, nous avons commencé le processus de recrutement avec les candidats, en moyenne de processus 50. Nous avons reçu 31 candidatures que nous appelons une demande d'informations contractuelle pour la candidature. Les candidats ont été invités à présenter leur documentation pour pouvoir effectuer ce recrutement.

Je suis sûre que Cyrus a dû vous parler des activités futures. Nous travaillons avec ces candidats pour passer aussi vite que possible à l'étape de signature du contrat avec ceux qui sont intéressés et qui répondent à l'ensemble des critères.

Nous entendons continuer sur cette orientation pour le travail des demandes de recrutement ; nous demanderons aux candidats de participer au processus de recrutement dans les semaines à venir, tenant compte de la capacité de l'équipe ainsi que d'autres questions

que l'on débat encore pour tout ce qui concerne la sécurité et la stabilité.

Alors à partir du résultat de ce travail, nous allons continuer à inviter les candidats au processus de recrutement.

Quant à l'évaluation étendue, nous avons quelques candidats qui sont qualifiés pour ce processus. Nous allons essayer d'accélérer les délais accordés à cette évaluation pour pouvoir finir l'étape de l'évaluation étendue de la façon la plus opportune et la plus efficiente. Nous espérons pouvoir faire cela avant la fin de l'année. Voilà notre plan.

Je m'occupe également d'une série de projets dirigés sur les mécanismes de protection des droits, notre Bureau de Protection des Marques, le système des URS, le service de suspension rapide, [du rapport] notamment les capacités de surveillance de notre SLA et nos capacités EBERO qui font partie du nouveau programme des gTLDs, ainsi que d'autres mécanismes de soutien opérationnel.

Ces projets se déroulent de façon ponctuelle et normale. Nous espérons qu'ils seront prêts à être opérationnels lorsque la première délégation des nouveaux gTLDs aura lieu, en fin d'été ou vers le début de l'automne. Voilà donc la mise à jour à propos du programme, si vous avez des questions à me poser.

HEATHER DRYDEN:

C'est Heather qui prend la parole. Merci beaucoup. Bon, il y a beaucoup d'informations. Nous vous remercions de les avoir présenté pour tous,

les chiffres les plus importants, le nombre de candidatures, à quel point nous sommes dans le processus.

Je voudrais savoir s'il y a des questions pour le personnel sur ce thème, sur le programme en général, sur les délais, sur les décisions clés et enfin sur tout ce qui s'y rapporte. Est-ce que vous avez des questions, des commentaires? Le Pakistan qui demande la parole.

LE PAKISTAN:

C'est le Pakistan qui prend la parole. Merci beaucoup d'avoir partagé les statistiques sur les candidatures pour les gTLDs.

Ma question. Vous avez dit qu'il y a eu 3 candidatures qui ont été retirées sur la base de l'avis du GAC. Combien d'avis de retrait de candidature le GAC a-t-il envoyé au total.

CHRISTINE WILLETT:

C'est Christine Willet qui prend la parole. Je m'excuse ; le nombre total de candidatures retirées est de 97. Il y avait trois candidatures qui furent rejetées dont deux sur la base de l'avis du GAC ; c'était les candidatures de point Africa et celle de point GCC.

LE PAKISTAN:

C'est le Pakistan qui prend la parole. Ma question est la suivante ; combien de fois le GAC a-t-il donné l'avis que des candidatures étaient controversées ou répréhensibles.

CHRISTINE WILLETT: C'est Christine qui prend la parole. Voyons, si je comprends votre question, vous me demandez combien de candidatures ont été reprises du programme sur la base de l'avis du GAC. Je n'ai pas ces chiffres, c'est une statistique intéressante. Je vais essayer de l'avoir pour la prochaine séance.

HEATHER DRYDEN: C'est Heather qui reprend la parole. Merci de la question, Espagne?

L'ESPAGNE: Merci de votre présentation. J'ai une question par rapport au Bureau Central des Marques. Les titulaires des droits de marques devront renouveler leur intérêt à avoir leurs noms protégés, si je comprends bien, sur une base annuelle. Mais en même temps, et voici ma question, le Bureau Central des Marques fonctionnera-t-il toujours ou seulement pendant la période de pré-enregistrement? Heather.

CHRISTINE WILLETT: Merci de votre question Christine Willet. Les titulaires de marques doivent renouveler leur intérêt pour une période de un à cinq ans.

Un, trois, cinq ans, voilà l'incrément. La manière dont cela va se passer est que ces marques resteront dans le bureau central de marques le temps d'enregistrement et puis seront renouvelables. Donc même si on a un enregistrement pour un an, la marque pourra être renouvelée auprès du bureau central des marques.

Le bureau central des marques va exister non seulement pendant la période de pré-enregistrement, mais aussi pendant la période de

réclamation pour les nouveaux gTLDs. Il s'agit d'un mécanisme prescrit par le programme. La période de réclamation est de 90 jours au moins pour les gTLDs.

Alors, le bureau central de marques va exister pendant la période de pré-enregistrement et de réclamation de tous les nouveaux gTLDs.

HEATHER DRYDEN:

C'est Heather. Merci de votre réponse je ne vois pas d'autres demandes de paroles pour des questions ou des commentaires. Je vais donc remercier aussi bien Christine que Cyrus, tous les deux, d'être venus ici aujourd'hui et je suis convaincue que si des questions supplémentaires étaient identifiées, nous pourrions vous les faire parvenir ultérieurement pour que vous puissiez donner vos réponses.

Merci encore à tous les deux. Maintenant, nous allons passer à une pause café, une pause de 30 minutes. Je sais qu'on est un peu en retard, mais je crois qu'on va pouvoir rattraper l'horaire. Merci beaucoup, 30 minutes.

[Fin de la transcription]